Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-111
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 novembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 novembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 31**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEI. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO
Nbre de suffrages exprimés : 33	**Excusés :** Nourredine DRAYAF. Patrice MARTIN **Absents :** **Pouvoirs :** Nourredine DRAYAF donne pouvoir à Armando LOPES Patrice MARTIN donne pouvoir à Carlo MIGUEL

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 octobre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2026.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-111-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

.../..

MIS EN LIGNE LE 09/11/2026

Extrait du registre des délibérations n°2026-111

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU DOUBS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à participer à une procédure de consultation d'assurances des risques statutaires dans le cadre d'un groupement géré par le Centre de Gestion du Doubs.

Il y a quelques semaines, le Centre de Gestion informait la collectivité que l'assureur retenu serait GROUPAMA via le courtier DIOT-SIACI. Le contrat proposé porte sur une durée de 4 ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030, avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Comme dans le précédent contrat, seuls les traitements indiciaires des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL pour les risques décès, accident de travail (CITIS) et maladie professionnelle avec franchise de 30 jours, ainsi que le congé longue maladie, longue durée et temps partiel thérapeutique en lien avec un arrêt préalable seront remboursés.

Le taux de cotisation pour ces risques assurés est de 4,79% du traitement indiciaire contre 4,62% pour le contrat en cours. Sur la base du traitement indiciaire 2026, la cotisation annuelle augmentera de 4 881 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à :
-**FIXER** le périmètre comme suit pour les agents CNRACL :

- Assiette de cotisation : Traitement Brut Indiciaire (TBI)
- Indemnités journalières prises en charge à 100%
- Risques couverts :

* Le capital décès au taux de 0,15%
* Le congé pour invalidité temporaire imputable au service avec une franchise de 30 jours par arrêt et les frais médicaux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles au taux de 1,32 % correspondant aux niveaux d'indemnisation et de franchise choisis
* Le congé de longue maladie et le congé de longue durée sans franchise au taux de 3,32 % correspondant aux niveaux d'indemnisation et de franchise choisis

-**SIGNER** tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance et notamment les certificats d'assurance et le cas échéant, les avenants
-**ADHERER** à la prestation d'assistance à la déclaration des sinistres proposée par le centre de gestion
-**PRENDRE ACTE** que les prestations de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance ainsi que l'assistance à la déclaration des sinistres font l'objet d'une contribution spécifique telle que précisée dans le règlement des missions du centre de gestion
-**AUTORISER** le centre de gestion du Doubs à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-111-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

MIS EN LIGNE LE

-**FAIRE** figurer au budget de la collectivité les dépenses
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20261104-2026-111-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026